

Projet d'accueil 2026-2029



Echevine de la Jeunesse : Marie-Céline Chenoy

Personne de contact : Gosseries David – Responsable Service J.A.C.C. et Coordination ATL

Table des matières

- Demande de renouvellement d'agrément 2026-2029.....	3
- Projet Pédagogique	4
- Comment se préparent nos plaines de vacances ?	4
- L'équipe d'encadrement.....	6
- Communication vers les parents.....	8
- Comment s'organisent nos inscriptions ?.....	8
- Projet plaines.....	9
- Et sur le terrain, ça se passe comment concrètement ?.....	11
- Valeurs présentes au sein des plaines.....	13
- Les infrastructures et les petits plus	15
- Suivi, évaluation et projets futurs.....	16
- Règlement d'ordre intérieur des plaines	17



Demande de renouvellement d'agrément pour 2026-2029

PO : Administration Communale de Mont-Saint-Guibert

- **Lieu des plaines d'été :** Collège des Hayeffes et Institut Notre-Dame des Hayeffes, rue des Hayeffes 31-35 à 1435 Mont-Saint-Guibert
- **Lieu des plaines/stages petites vacances** (En collaboration via convention avec l'asbl Atout Sport) : Ecole du Bon Départ, rue des Ecoles 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert
- **Date des activités :**

Nos plaines de vacances se déroulent comme suit :

Eté : Du lundi suivant la fin du temps scolaire en juillet (aux alentours du 4-5 juillet) jusqu'au vendredi de l'avant dernière semaine avant la reprise scolaire (aux alentours du 14-15 août). Lors de cette période, 3 semaines sont également ouvertes aux plus petits (dès 2 ans et demi, ces 3 semaines se déroulent de +/- 20 juillet -> 7-8 août).

Plaines petites vacances : Toutes les premières semaines des petites vacances scolaires, accueil dès 2 ans et demi.

- **Coordinateurs référents des plaines de vacances :**

Gosseries David (assimilé CCV G213-COOR)

Benjamin Revelart (Breveté CCV CEMEA 2017)

Tous les 2 sont employés au sein de l'administration communale de Mont-Saint-Guibert en qualité de chef de service et responsable de projets pour Mr Gosseries et Chargé de projets pour Mr Révelart.

Tranche d'âge des enfants : De 2 ans et demi à 13 ans pour les plaines communales.

Projet Pédagogique

Comment se préparent nos plaines de vacances ?

Les plaines de vacances sont organisées par le Service J.A.C.C. (Jeunesse, Actions Culturelles, Citoyennes et Bibliothèque) de l'Administration Communale.

Avant toute chose, nous tenons à mettre en avant les mots "VACANCES" et "LIBRE CHOIX" qui sont les 2 fils rouges de notre centre de vacances.

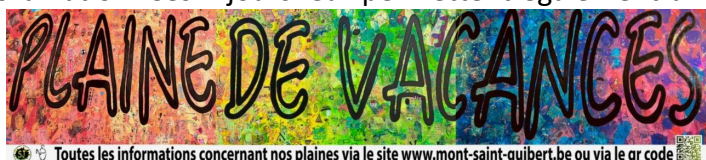
Notre volonté première est d'amener aux enfants une multitude d'activités aussi large que possible lors de nos semaines d'activités. Nous souhaitons que toutes et tous puissent avoir l'opportunité d'exprimer leurs forces et de mettre en avant ce qu'ils/elles savent faire. Nos plaines sont articulées autour d'un thème spécifique hebdomadaire et la majorité des activités proposées lors de ces semaines ont un lien direct avec le thème. Tout ceci dans un but simple de donner plus de sens pour les enfants. Lorsque les semaines sont ouvertes aux tout-petits, un thème spécifique est également réfléchi pour eux.

Chaque semaine, une sortie ou une activité spécifique est organisée avec les enfants pour chaque groupe. Ces moments ont lieu en fonction des disponibilités des prestataires tout en étant le plus cohérent possible avec les besoins du terrain, de l'histoire en cours dans le projet.

Plusieurs réunions ont lieu entre l'équipe d'animation et de coordination pour préparer au mieux ces semaines d'animation :

1^{ère} réunion : Souvent fin janvier/début février, l'ensemble des animateurs/trices est déjà recruté et cette première réunion permet de fixer les desideratas de ceux-ci sur les dates où ils sont disponibles, en fonction également des besoins du service. Lors de ce premier moment d'échange, les animateurs/trices se présentent, font un premier pas vers la connaissance de l'autre. Les anciens et les nouveaux se découvrent. C'est également avec l'ensemble de ces jeunes que les propositions des thèmes des futures plaines sont émises. Ensuite l'équipe de coordination les analysent et un choix définitif est fixé pour les 6 semaines.

2^{ème} réunion : Cette deuxième réunion se déroule sous la forme d'un week-end complet de préparation de nos plaines. Ce week-end résidentiel réunit tous les animateurs/trices, ancien.nes et nouveaux.velles, avec l'ensemble de l'équipe de coordination. Ce moment a pour but de rassembler, de renforcer la cohésion entre tout le monde, de créer du lien, de comprendre le fonctionnement et les valeurs que nous soutenons en plaines (cohésion, entraide, bienveillance, partage). Tous se retrouvent pour échanger, réfléchir sur leurs pratiques, découvrir et enrichir des techniques d'animations, vivre des grands jeux organisés par l'équipe de coordination. Ces 2 jours leur permettent également une réflexion sur leurs



postures professionnelles et sur la manière de réagir face à des situations qui pourraient se présenter lors des plaines. Des saynètes de mise en situation sont organisées à différents moments sur base de cas concrets amenant à une réflexion et des échanges très constructifs

entre animateurs/trices et coordinations. C'est également lors de ce week-end que les différentes équipes ont des moments pour préparer et construire leurs semaines d'animation respectives.

3^{ème} réunion et 4^{ème} réunion : Ce sont en réalité des journées de prépa planning où les équipes d'animation viennent à l'administration communale pour travailler ensemble sur leur planning, fil rouge. Ces moments de préparation ont pour but de permettre aux équipes d'avoir à leur disposition les coordinations, pouvoir poser leurs questions dans leur réflexion et être aiguillés de manière correcte, précise dans la création de leurs plannings. Ces deux dernières réunions/journées de préparation planning ont lieu fin mars et fin avril, organisées par le service J.A.C.C. Nous savons qu'il n'est pas toujours facile pour toutes ces équipes de pouvoir se retrouver en dehors de ces moments prévus, au vu de leurs obligations scolaires, sports et activités parascolaires. Ces deux journées sont également rémunérées pour chaque jeune présent.

Ces 4 réunions, moments de vie collective, moments d'échanges ont pour objectif premier de créer cette synergie au sein de l'équipe d'animation, d'apprendre à se connaître et à construire les plannings/animations ensemble de façon à donner un sens évident et essentiel à leur travail et que celui-ci soit ressenti par les enfants qui nous sont confiés lors de ces 6 semaines d'animation.

De plus ici, lors de cette année 2026, nous comptons permettre aussi aux équipes d'animation de venir de manière totalement volontaire dans nos bureaux à différents moments, les mercredis après-midi pour venir voir certains membres de l'équipe de coordination et répondre à leurs questions ou tout simplement consulter nos ouvrages référence d'activités et enrichir leurs futures semaines d'animation.

L'équipe d'encadrement

Nos semaines de plaines sont encadrées par :

- ☐ Une équipe de coordination (1 voire 2 agents du Service J.A.C.C. Brevetés ou assimilés CCV et 2-3 coordinations brevetées ou assimilées ou pas)
- ☐ Une équipe d'animation (entre 35-40 animateurs/trices qui se succèdent sur les 6 semaines)

Le recrutement des animateurs/trices est effectué par l'équipe de coordination du service J.A.C.C.

Il y a un premier appel qui est effectué auprès des anciens ayant déjà animé lors de nos semaines de plaines et qui ont répondu aux attentes du service. En fonction du nombre de retours reçus, un appel à candidature est effectué de manière publique avec des parutions sur le site internet et la page Facebook de la commune mais également dans le bulletin communal. Chaque jeune peut postuler auprès du service et pour les nouvelles demandes, des séances d'information sont mises en place pour ces nouvelles candidatures. Nous leur expliquons comment se déroulent nos plaines, leurs obligations, les conditions d'engagement, horaires...

Chaque jeune nous remet ses disponibilités via un formulaire en ligne lors de leur candidature pour nos semaines et nous analysons en équipe quels sont les besoins réels du service. Nous portons une attention particulière à leur expérience en animation ou participation à des mouvements de jeunesse, autres plaines, formations en cours en lien avec l'enfance... Mais également à leur réelle motivation à vouloir devenir animateur/trice de groupes d'enfants.

Nos équipes sont alors constituées. Par semaine d'animation, il y a en moyenne entre 15 et 17 animateurs/trices et entre 3 et 5 coordinations sur le site, ce qui correspond à une moyenne de 3 par groupe de 25 enfants (6-7 ans, 8-9 ans, 10-13 ans). Cependant le groupe des plus petits (4-5 ans) a pour lui 6 animateurs/trices pour 32 enfants en moyenne renforçant le "cocon" au niveau de l'encadrement. Lors de l'accueil des tout-petits (2,5 ans-3,5 ans), les enfants sont encadrés par 4 jeunes pour 24.

Nous essayons également d'avoir lors de ces semaines de tout-petits, une stagiaire auxiliaire de l'enfance qui sera la référence pour les siestes, changes,...

Après une première année d'animation et une première évaluation positive, si l'équipe de coordination estime que, pour certain(e)s, un potentiel réel est détecté dans la gestion de groupe, dans l'animation et qu'une volonté de vouloir grandir dans ce domaine d'activité est

visible, une proposition de rentrer dans le processus de formation du Brevet d'animateur/trice en centres de vacances leur sera faite.

L'Administration Communale a un partenariat avec l'asbl Les Stations de Plein'air, Parc Parmentier dont le siège social est situé à Bruxelles, pour envoyer ces jeunes en formation. Cette formation BACV est prise en charge par l'administration communale et une convention est signée avec les jeunes intégrant ce processus. Il s'agit là d'un procédé Win-Win pour les jeunes et la commune. Nous pouvons envoyer 10 jeunes par an en formation (année 1 et année 2 comprises).

Nous avons, il y a deux ans, rencontrés plusieurs responsables d'organismes de formation car l'opérateur que nous avions ne répondait plus à nos attentes de formation (peu de suivi des jeunes). Lors de ces rencontres, notre choix s'est porté sur les Stations de plein'air car beaucoup de similitudes dans leur approche de l'animation correspond avec notre vision sur le terrain. Ce choix nous a semblé une évidence, après 2 ans d'expérience, nous sommes ravis de ce partenariat et des retours émis par nos jeunes.

Cela nous permet de garantir au fil des années la présence d'un pôle d'animateurs/trices brevetés et réguliers avec pour plus-value de consolider l'évolution du projet d'accueil sur le long terme et de tendre vers cette qualité d'accueil recommandée par le décret ATL et les conditions d'encadrement du décret centres de vacances.

Communication vers la population

La communication pour les inscriptions à nos plaines de vacances se fait via plusieurs canaux.

1^{er} : sur le site internet de l'Administration Communale : <https://www.mont-saint-guibert.be/>

2^{ème} : Un lien sur la page Facebook et Instagram de l'Administration Communale :

<https://www.facebook.com/montsaintguibert.be>

<https://www.instagram.com/commune.msg/>

3^{ème} : via le bulletin Communal de Mont-Saint-Guibert d'avril/mai.

4^{ème} : Une info plaines communales est également réalisée sous format d'un fascicule de 8 pages reprenant les informations des plaines complètes, le descriptif en quelques lignes des thèmes, les modalités d'inscription, les infos sur les stages sportifs, les données de contact du service, les différents tarifs en vigueur ainsi que les dates de lancement des inscriptions en ligne.

Comment s'organisent les inscriptions ?

Les plaines sont payantes et la majorité des inscriptions se réalisent en amont des plaines, bien souvent entre mi-mai et fin juin. Néanmoins il est toujours possible d'inscrire ses enfants pour les dernières semaines de plaines jusqu'au 5/6 juillet.

Cela permet de constituer les listings et de préparer les fiches médicales des différents groupes et que chaque équipe d'animation ait tous ces documents en ordre pour bien débiter sa semaine.

Les enfants qui sont inscrits pour les activités, le sont par semaine entière. En effet, chaque semaine de plaines est organisée autour d'un thème spécifique qui les emmène dans un univers unique. De manière à faire partie intégrante du projet, il est essentiel que les enfants soient présents pour la semaine entière.

Les inscriptions se font essentiellement par un procédé en ligne. En partenariat avec Imio, un logiciel a été mis en place pour permettre à toutes et tous de pouvoir s'inscrire via un portail parent, relié au portail citoyen développé également au niveau de la commune. Tout parent peut donc, de chez lui ou ailleurs, inscrire son/ses enfant(s) dès la date d'ouverture des inscriptions.



Cependant, le Service J.A.C.C. permet également aux parents de venir s'inscrire directement à la commune s'ils rencontrent des contraintes ou difficultés en ligne ou tout simplement qu'ils n'ont pas accès à internet. Certaines personnes souhaitent plutôt rencontrer les coordinations sur place. C'est à la demande des parents, du citoyen.

Un tarif dégressif est mis en place pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à la plaine. Un tarif social est également prévu pour toutes les personnes issues du CPAS et qui en font la demande auprès de ce dernier. Les enfants issus d'autres communes que celle de Mont-Saint-Guibert ont un tarif différent mais bénéficient d'une dégressivité malgré tout.

Nous accueillons tous les enfants, dans leur globalité, en favorisant également l'inclusion. Tout ceci en fonction des capacités d'accueil et des normes d'encadrement des Centres de Vacances.

Le nombre d'enfants maximum par groupe d'âge est fixé entre 24 et 32 enfants. Tout ceci dépend du nombre d'animateurs/trices présents lors des semaines.

Projet plaines

Le projet des plaines de la commune de Mont-Saint-Guibert a été réfléchi et élaboré par l'équipe de coordination du Service J.A.C.C. Depuis la dernière version, il a évolué, s'est enrichi, s'est amélioré, toujours dans l'intérêt et le bien-être des enfants tout en faisant attention aux animateurs/trices présent(e)s. Les notions de bienveillance et de respect sont des valeurs essentielles à nos plaines, tant pour les enfants que pour les équipes d'animation et de coordination.

Chaque membre des équipes reçoit ce projet pour en prendre connaissance et tendre vers des animations en adéquation avec ledit projet.

Nos plaines, nous les voyons comme des semaines récréatives, de délasserment, où les enfants peuvent profiter, se laisser aller, donner libre cours à leur imagination. Des semaines où, après les obligations d'une année scolaire, ils peuvent décompresser et se sentir déjà en vacances.

Nos plaines communales respectent les valeurs véhiculées par le décret ATL, à savoir :

- > favoriser l'épanouissement global de l'enfant
- > favoriser les interactions et la cohésion sociale
- > favoriser la qualité de l'accueil
- > permettre aux parents de consolider vie privée/vie professionnelle

Notre projet repose également sur :

-> **Le jeu et l'amusement** : qui est une base essentielle à nos plaines de vacances. L'enfant a besoin de cela.

-> **La créativité** : l'enfant a besoin de reconnaissance. Elle valorise son image et son regard positif sur lui-même.

-> **L'action et la mise en projet** : l'enfant a la possibilité d'émettre son avis par rapport aux choix, il y a des moments semi-dirigés et d'autres en totale liberté de choix qui sont prévus sur la journée et pendant la semaine. L'enfant est acteur de son temps et non spectateur, il se réapproprie son temps. Il ne s'agit plus d'un temps d'attente...

La communication non-violente : Le respect de chacun est indispensable, ce besoin de reconnaître l'autre dans ses forces et ses faiblesses. Accepter les avis des autres et exprimer que nous ne sommes pas d'accord de manière calme et posée. Ne pas imposer ses choix aux autres est également un processus de communication non-violente...

Les semaines de plaines sont organisées par groupes d'âges, comme vous pouvez le constater.

Il y a 5 groupes:

2,5-3,5 ans (Libellules),

3,5-5 ans(Poussins),

6-7 ans(Colibris),

8-9 ans(Goélands),

10-13 ans(Eperviers).

Ces noms de groupes permettent aux équipes d'animation de s'adresser aux groupes avec leur identité collective plutôt que de mentionner, par exemple« Les 4-5 ans, nous partons ».

Les plus jeunes ont un espace spécifique adapté avec des tables et chaises plus basses, des réducteurs de planche, un coin sieste, ... Ils ont également un animateur/trice supplémentaire pour leur groupe, portant le total à 4 au lieu de 2 minimum pour les autres groupes. Nous voulons que chaque enfant soit accueilli de manière optimale. Les plus petits demandant

d'avantage d'attention, il était tout à fait logique que le nombre d'animateurs/trices soit plus important. (ici, un /6 enfants).

Depuis 2024, nous avons également ouvert des plaines aux plus petits dès 2 ans et demi pour répondre à un besoin présent sur le territoire communal. En collaboration avec l'Institut

Notre-Dame des Hayeffes, nous avons la possibilité de louer 3 semaines sur 6, les infrastructures de l'école maternelle. Cela nous permet d'avoir ces 3 semaines des locaux, espaces intérieurs/extérieurs, toilettes, local sieste, totalement adaptés à ce plus jeune public. Lors de ces 3 semaines, les enfants de 2 ans et demi à 5 ans sont dans cette implantation du bâtiment.

Les groupes d'enfants, les équipes d'animation, de coordination se retrouvent dans un cocon à part entière. C'est un réel plus pour nos plaines et constituent un havre de bonheur et vacances pour tous les enfants.

Nous voyons notre lieu d'accueil comme :

-> **Un lieu de transition** où, en période de vacances, les enfants peuvent venir prendre leur temps, ne pas rester seuls à la maison et réaliser des activités qu'ils aiment et qu'ils choisissent.

-> **Une structure centre de vacances distincte de l'école** mais partenaire de celle-ci puisqu'il se passe dans l'enceinte de celle-ci. C'est à l'équipe d'animation et de coordination de mettre en place tout un décorum qui permettra aux enfants de bien comprendre qu'ils ne sont plus dans une optique scolaire.

-> **Un lieu d'éducation à part entière avec ses propres règles** mais bien évidemment en lien direct avec celles de l'école et celles de la famille. Une charte de vie est d'ailleurs élaborée en début de semaine avec chaque groupe. Il existe aussi une charte de vie pour le lieu de plaines et qui valable pour toutes et tous sur l'enceinte du centre de vacances.

-> **Une structure qui propose du matériel et des activités variées** qui permettent aux enfants de se mettre en projet, de se réaliser dans le respect des autres, d'eux-mêmes et de l'environnement.

Et sur le terrain, ça se passe comment concrètement ?

Accueil :

L'ensemble de l'équipe est présente dès 7h45 pour préparer l'accueil qui aura lieu à 8h. Pendant ces 15 minutes, nous faisons le point de la journée, la préparation de l'accueil du matin.



Les animateurs/trices de chaque groupe sont donc bien présents dès l'arrivée des enfants et de leurs parents. Cela permet à chaque enfant d'être accueilli individuellement et aux parents d'avoir un contact avec le référent de leur enfant. Des affiches avec les photos des équipes d'animation de la semaine sont présentes à l'accueil, cela permet aux parents et enfants d'avoir déjà un premier contact visuel sur celles et ceux qui seront présents cette semaine-là.

Un accueil est organisé dès 8 heures du matin avant les activités de la journée. À la fin des animations, un encadrement est également organisé jusque 18h dans l'attente des parents.

Organisation pour les enfants sur le terrain :

Chaque semaine est construite autour d'un thème spécifique.

Chaque groupe d'âge est encadré par 2 animateurs animateurs/trices minimum pour les groupes de 6-7 ans, 8-9 ans et 10-13 ans, à l'exception des plus jeunes (2,5-3,5 et 3,5-5 ans) qui ont à leurs côtés entre 4 et 6 jeunes. La coordination est bien présente sur le terrain pour faciliter l'organisation générale de la plaine. L'équipe de coordination constitue le référent essentiel pour les équipes dans leur quotidien. Au niveau des équipes de coordination, lors des semaines où les enfants de 3,5 ans à 13 ans sont accueillis, il y a entre 3 et 4 coordinations. Lors des semaines où les tout-petits sont accueillis, il y a entre 4 et 5 coordinations comme nous sommes sur un même site mais avec des espaces dédiés.

Chaque groupe d'âge vit sa semaine d'animation à travers une multitude d'activités aussi variées que possible (sportives, culinaires, musicales, créatives, rythmiques, spécifiques, interactives avec la création de mini films, nouveaux sports, prestataire externe...). Nous voulons, par cette variété, que chaque enfant puisse à un moment au moins mettre en avant ses capacités, être valorisé dans ce qu'il sait faire et qu'il puisse grandir à travers ces activités.

Des activités rassemblant différents groupes d'âge sont également mises en place. Nous accordons une importance toute particulière à ces moments intergénérationnels qui favorisent les échanges entre les enfants. Cela valorise les plus grands qui aiment soutenir et accompagner les plus jeunes et les plus petits qui apprécient être avec les grands, ayant ce sentiment de grandir d'un seul coup.

Les groupes des plus jeunes possèdent leurs propres espaces aménagés au sein des infrastructures en fonction des accueils soit à partir de 3 ans et demi ou les semaines à partir de 2 ans et demi.

Les enfants ont leur local sieste et la journée est gérée en fonction de leur rythme. Nous savons que ces petits ont davantage besoin de moments de repos que les autres tranches d'âge. Les équipes d'animation qui encadrent ce groupe veillent à respecter ce rythme si particulier des plus jeunes. Des activités plus courtes, des variétés importantes leur permettant d'évoluer entre ateliers plus rythmés et ateliers plus calmes. Dès leur arrivée, un

accueil spécifique leur est réservé, un accompagnement plus proche dans la séparation avec les parents. Les animateurs/trices sont bien présent(e)s, à l'écoute de ces enfants qui ont parfois plus de mal à quitter leurs parents en arrivant le matin. Des moments réconfortants sont apportés par les équipes. Les doudous sont aussi parfois bien présents pour aider à la transition. Cependant les équipes d'animation font en sorte de laisser le temps qu'il faut aux plus jeunes pour se sentir bien en arrivant. Chaque enfant, dès qu'il pose le pied au sein de l'infrastructure, sent qu'il est attendu, il est appelé par son prénom et est reconnu pleinement.

Toute une réflexion a également eu lieu lors de la création du groupe des tout-petits (2,5-3,5 ans) avec un horaire adapté, des rituels très présents. Tout ce qu'il faut pour amener un maximum de points de repères et sécuriser ces enfants tant affectivement que spatialement et matériellement.

Valeurs présentes au sein des plaines

Nos semaines d'animation sont des lieux où interagissent une multitude d'enfants, en moyenne entre 85 et 115 par semaine. Il est donc essentiel qu'une charte de vie soit établie sur le lieu d'accueil. Cette charte de vie est co-construite avec les enfants de manière à ce que ces derniers prennent bien conscience des différents points essentiels de respect envers leurs pairs notamment, les infrastructures, le matériel, les équipes d'animation et de coordination.

Voici quelques valeurs véhiculées et mises en avant : le respect, la bienveillance, la non-violence, l'écoute, la coopération. Toutes les chartes sont établies de manière positive, jamais de phrases négatives.

Ces valeurs, nous les retrouvons au quotidien au sein de nos animations, gestions de groupe, gestions de conflit entre les enfants et des problèmes relationnels entre animateurs/trices.

C'est pourquoi, nos semaines de plaines doivent permettre :

Un accueil de qualité aux enfants

- > En leur permettant de prendre collation, dîner, goûter chaque jour dans une ambiance sereine et conviviale, collation saine, repas de la fête de fin de plaines.
- > En organisant des activités spécifiques et des activités libres ou semi-dirigées, activités dynamiques ou calmes avec l'ensemble des enfants en fonction de leur choix et de leurs besoins comme des jeux libres, des jeux de société, des jeux coopératifs, des activités sportives, artistiques et créatives lors des différentes journées
- > En proposant des projets et des réalisations collectives à court ou à long terme en rapport avec le thème de la semaine d'animation
- > En créant avec les enfants, en début de semaine d'animation, une charte de vivre-ensemble dans chaque groupe d'âge.



-> En sensibilisant les enfants aux problèmes environnementaux et en les encourageant dans les démarches de recyclage en adéquation avec le Plan Stratégique Transversal de la commune (collation sans déchets, tri sélectif, etc.).

Être en contact avec les partenaires

-> En accueillant les parents et les autres enfants en début et fin de journée pour échanger sur le vécu de leurs enfants, ceci afin que chacun se sente accueilli comme il se doit et attendu chaque jour.

-> En organisant des activités spécifiques (ombres chinoises, théâtre de rue, château gonflable, animation drones, jeux de rôle, fresque créative, initiation scientifique, sport de self-défense, activités bien-être, karting, stop-motion, spectacle créatif, musical...) pour favoriser les échanges avec des acteurs et partenaires agissant au sein de nos semaines

-> En organisant des moments de valorisation des créations des enfants sous forme d'exposition, de goûter avec les parents.

-> En organisant des moments d'échanges entre animateurs/trices, enfants et coordination de la semaine.

-> En organisant des moments de débriefing chaque fin de journée avec les enfants et des réunions courtes chaque fin de journée entre équipes d'animation et coordination.

Encourager la créativité chez les enfants et les valoriser à travers leurs actes et leurs réalisations:

-> En diversifiant les activités (bricolage, jeux coopératifs, jeux en bois, stop-motion, musique, activités sportives, grand jeu, nouveaux sports, balade dans la nature, sorties, activités spécifiques...)

-> En proposant chaque année de nouvelles activités spécifiques destinées à favoriser l'ouverture d'esprit, le désir de découverte ludique des enfants.

-> En proposant du matériel varié et du matériel issu de recyclage quand c'est possible.

-> En leur permettant de réaliser des projets communs (charte de vie, résolution d'énigmes,...) et en les encourageant sur cette voie.

-> En organisant des expositions, goûters, petits spectacles pour les parents.

-> En favorisant le langage et la communication par un renforcement positif.

Responsabiliser les enfants

-> En favorisant l'autonomie et la coopération.

-> En développant l'entraide et la collaboration entre adultes et enfants, entre enfants et leurs pairs.

-> En construisant avec les enfants de chaque groupe une charte de vie au sein du groupe et une commune à l'ensemble des semaines d'animation.

-> En leur permettant d'être responsable dans la gestion quotidienne de la plaine (balayer, nettoyer les tables, aider dans l'installation/rangement du matériel,...)

Développer le respect :

-> En acceptant chacun(e) comme il/elle est avec ses qualités et ses défauts.

-> En valorisant chaque enfant.

-> En impliquant l'enfant dans la construction des règles de vivre ensemble.

-> En prenant l'enfant comme partenaire dans le respect de l'environnement.

Privilégier l'aspect récréatif :

-> En favorisant l'amusement et en mettant en avant le mot "vacances".

-> En organisant des moments et des espaces de convivialité.

-> En faisant attention au rythme des enfants mais également à celui de l'équipe d'animation.

-> En laissant la notion de temps libre prendre tout son sens dans un environnement sécurisant et sécurisé.

Les infrastructures et les petits plus

Nous utilisons les infrastructures du Collège des Hayeffes, d'une partie de l'Institut Notre-Dame des Hayeffes côté extérieur en primaire et d'une grande partie du côté maternelles pour les semaines avec les enfants dès 2 ans et demi.

Nous disposons de locaux spécifiques pour les plus petits (en adéquation avec leurs besoins spécifiques) bien que chaque groupe d'âge possède également son local.

Nous avons également à notre disposition des locaux pour entreposer notre matériel d'animation, locaux que nous équipons d'armoires de rangement spécifique.



Nous pouvons également jouir d'un espace extérieur très vaste où se situent terrains de foot, bois, grand champ, grandes cours de récréation ainsi que deux préaux pour pouvoir s'abriter en cas de pluie trop intense. Nous pouvons disposer de salle de gym et du centre sportif présent sur MSG.

L'eau est disponible à volonté pour les enfants et l'équipe d'animation tout au long des plaines. Une attention toute particulière est portée à l'hydratation en période de forte chaleur.

Des frigos sont mis à disposition pour y mettre tous les pique-niques et collations et garantir le respect de la chaîne du froid et ce, tant pour les enfants que pour les animateurs/trices.

Les locaux sont nettoyés régulièrement pour assurer une hygiène optimale. Cet entretien est effectué par une société spécialisée dans le nettoyage et qui dépend du Collège des Hayeffes, ils connaissent les lieux et sont d'une efficacité réelle.

Nous avons un lot de casquettes floquées pour toutes celles et ceux qui n'ont pas de quoi se protéger des fortes chaleurs.

Nous avons également plusieurs flacons de crème solaire disponibles en cas de besoin.

Suivi, évaluation, projets futurs

Chaque fin de contrat, une évaluation individuelle est effectuée avec les animateurs/trices pour avoir leur retour d'expérience sur leur travail effectué, ce qui a pu être observé et qui pourra être discuté et à améliorer. Tout en relevant toujours ce qui a bien fonctionné, le ressenti du jeune et de la coordination. Nous demandons à l'animateur/trice de faire son auto-évaluation en amont pour préparer cette rencontre. Ces évaluations se font sur place le dernier jour de leur contrat.

Nous favorisons au quotidien, d'année en année, l'inclusion. Que tout enfant, quel qu'il soit, puisse venir bénéficier des mêmes conditions d'accueil au sein de nos plaines. Que son épanouissement puisse être total ou y tendre fortement. Nous souhaiterions voir comment mettre en place une formation pour nos équipes d'animation et de coordination. Cela n'est pas simple à organiser vu les contraintes de disponibilités de toutes et tous en dehors des plaines.

Le projet d'accueil des tout-petits a donc vu le jour en 2024. Nous débutons notre 3^{me} année de prise en charge des enfants dès 2 ans et demi. Nous réfléchissons de manière perpétuelle pour trouver les meilleurs aménagements, solutions possibles pour le bien-être de toutes et tous. Nous faisons en sorte de pérenniser les lieux d'accueil sur le long terme pour avoir de la stabilité pour les enfants d'année en année.

Règlement d'ordre intérieur

Plaines de vacances

Administration Communale

Mont-Saint-Guibert

Service J.A.C.C.



Echevine de la Jeunesse : Marie-Céline Chenoy

Personne de contact : David Gosseries – Responsable Service J.A.C.C. et Coordinateur ATL

Mail : david.gosseries@mont-saint-guibert.be

Tél : 0476/974890 – 010/653561

Article 1 : Organisateur de la plaine de vacances communale

Service J.A.C.C. de l'Administration Communale de Mont-Saint-Guibert

Grande rue 39

1435 Mont-Saint-Guibert

Echevine de la Jeunesse : Marie-Céline Chenoy (mc.chenoy@mont-saint-guibert.be)

Responsable du Service J.A.C.C. : David Gosseries (david.gosseries@mont-saint-guibert.be)

Responsable de projets : Benjamin Revelart (benjamin.revelart@mont-saint-guibert.be)

Responsable de projets : Charlotte Guisset (charlotte.guisset@mont-saint-guibert.be)

Responsable de projets : Louise De Neve Quadflieg (Louise.deneve@mont-saint-guibert.be)

Article 2 : Généralités

- ☐ Le règlement d'ordre intérieur est applicable en tout temps lors de nos plaines de vacances. Il en va de la responsabilité de tous les usagers de le respecter. (Enfants, animateurs, parents et/ou responsables légaux,...)
- ☐ Les plaines de vacances sont organisées en respect direct du décret centres de vacances, en application depuis septembre 2001. Les plaines respectent donc un cadre légal, l'ensemble des mesures prises dans ces lois s'applique sur le lieu. Nous veillons aussi au respect et à la protection de l'intégrité physique, psychologique et morale des personnes mais également des biens de propriété individuels et collectifs.
- ☐ L'administration Communale décline toute responsabilité en cas de vol.
- ☐ L'organisation des plaines de vacances partage les valeurs premières des centres de vacances telles que l'épanouissement global de l'enfant, cohésion sociale, autonomie, la mise en avant des termes "VACANCES" et "LIBRE CHOIX".

- ☐ Par le biais de nos plaines, nous voulons amener les enfants à être des CRACS (Citoyens responsables actifs critiques et solidaires)
- ☐ Dans un souci d'écologie responsable, chaque enfant doit avoir une gourde d'eau, celle-ci étant disponible à volonté sur place. Les emballages jetables des collations et/ou dîner de midi ne sont pas acceptés sur le site des plaines.
- ☐ Chaque enfant doit porter une tenue décontractée et adaptée à la pratique des activités d'un centre de vacances. Ces vêtements sont susceptibles d'être salis.

- ☐ Les chaussures fermées et/ou baskets doivent être préférées pour la semaine. Ces chaussures doivent permettre aux enfants d'être autonomes. (Pas de lacets sauf s'ils ont la capacité de les faire eux-mêmes).
- ☐ Prévoir un sac de vêtements de rechange pour le groupe des plus-petits. (4-5 ans)

Article 3 : Lieux

Les infrastructures principales de nos plaines sont :

➔ Lors de l'accueil des enfants de 3 ans et demi à 13 ans :

Collège des Hayeffes
Rue des Hayeffes 35
1435 Mont-Saint-Guibert
Tél Gsm SJ : 0495/29.17.21
Tél Général SJ ; 010/65.35.61

➔ Lors de l'accueil des enfants dès 2 ans et demi :

Les plus jeunes (2 ans et demi à 5 ans) sont accueillis à ***l'institut Notre-Dame des Hayeffes, rue des Hayeffes 31 à 1435 MSG*** au sein des bâtiments des maternelles.

Les plus grands (6-13 ans) sont accueillis au ***Collège des Hayeffes dont l'adresse est ci-dessus***.

Suivant certaines activités mises en place pendant les semaines, nous sommes susceptibles d'être dans d'autres lieux pour une période définie suivant les besoins de l'animation. Nous pourrions ponctuellement être :

- Centre sportif Jean Moisse, rue des Hayeffes 27A à 1435 MSG





Commune de
Mont-Saint-Guibert

- Guibert Sport Arena, Rue du Cerisier, 1435 MSG
- Ou encore : Bois, village, en randonnée vélo, excursions,...

Article 4 : Accessibilité

- ☐ Les plaines communales sont accessibles aux enfants guibertins.
- ☐ Les plaines communales sont également accessibles aux enfants venant d'autres communes.
- ☐ Les plaines de vacances sont accessibles pour tous les enfants de 2 ans et demi à 13 ans, suivant certaines modalités.
- ☐ Les plaines disposent d'un tarif préférentiel pour les enfants guibertins.
- ☐ Il existe également un tarif social pour les bénéficiaires du CPAS et qui en font la demande.
- ☐ Les plaines de vacances sont accessibles physiquement lors des 6 premières semaines des grandes vacances.
- ☐ Les plaines sont accessibles la semaine entre 8h et 18h.
- ☐ Les plaines sont également ouvertes et accessibles aux enfants à besoins spécifiques.

Article 5 : Horaire de la plaine

Une journée type de plaine* se déroule comme suit :

- ☐ 7h45-8h : Accueil de l'équipe d'animation et briefing pour la journée
- ☐ 8h-9h : Accueil général des enfants et des parents
- ☐ 9h-10h30 : Activités dirigées, **pour les plus jeunes, un accueil avec rassemblement plus cosy/maternel est mis en place.**
- ☐ 10h30-10h45 : Collation
- ☐ **10h30 : Passage aux toilettes avec les plus jeunes**
- ☐ 10h45-12h : Activités à choix multiple
- ☐ 12h-14h : Repas + Temps Libre
- ☐ **12h : Passage aux toilettes pour les plus jeunes**
- ☐ **12h-14h : Temps de repos pour les plus petits qui en ont besoin.**
- ☐ 14h-15h45 : Activités dirigées ou semi-dirigées
- ☐ **15h30 : Passage aux toilettes pour les plus jeunes**
- ☐ 15h45-16h : Retour, feed-back dans chaque groupe sur leur journée
- ☐ 16h-16h30 : Accueil des parents et fin des activités
- ☐ 16h30-17h : Réunion de fin de journée des animateurs/coordonateurs
- ☐ 16h30-18h : Temps libre en attente de l'arrivée des parents



Vous pourrez remarquer que des moments bien spécifiques sont mis en place pour aller aux toilettes avec les plus jeunes. Cela ne veut bien sûr pas dire que ce sont les seuls moments pour eux. 😊 Plusieurs rituels sont également mis en place par les équipes.

* L'horaire théorique est susceptible de varier selon les besoins organisationnels

Article 6: Le personnel

- ☐
- ☐ Le personnel est engagé et sous l'autorité de l'Administration Communale de Mont-Saint-Guibert
- ☐ Tout animateur/trice doit être âgé(e) de minimum 16 ans et 20 ans pour une coordination (le temps d'avoir une expérience probante en animation et le temps de réaliser ses formations BACV et BCCV ou pour faire une demande d'assimilation.
- ☐ Un contrat est établi entre animateur/trice et/ou coordination et l'administration communale en 3 exemplaires.
- ☐ L'animateur/trice, sous la direction de la coordination de plaine, veille à l'encadrement, à l'accueil et mettre en place les animations pour les enfants. Bienveillance, respect, communication non-violente sont les maîtres mots. Les animateurs doivent rester attentifs à tout ce qui se passe pendant la journée.
- ☐ L'utilisation des smartphones est interdite pour les animateur/trices sur les lieux de la plaine. Un système de talkie-walkie est mis en place pour faciliter la communication en interne.
- ☐ Toutes les photos prises sur le terrain ne peuvent pas être diffusées en dehors de l'équipe.
- ☐ L'équipe de coordination doit rester accessible en permanence.
- ☐ Les animateur/trices et équipe de coordination présents lors des plaines doivent respecter le projet pédagogique de notre centre de vacances.
- ☐ Les animateur/trices doivent assister aux réunions de fin de journée tout au long des semaines qu'ils animent.
- ☐ Une évaluation, en fin de contrat est faite individuellement avec chaque animateur/trice, donnant la possibilité ou non de réitérer l'expérience avec l'animateur.

Article 7 : Collaboration avec les partenaires

- ☐ C'est l'équipe de coordination qui se charge des contacts et relais éventuels avec les partenaires « extérieurs » de la plaine.
- ☐ Le responsable du service J.A.C.C., en collaboration avec la coordination administrative, se chargeront des démarches administratives et autres.

Article 8 : Modalités d'inscription aux plaines



- ☐ Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants aux plaines via le portail-parents en ligne de l'Administration Communale de Mont-Saint-Guibert.
- ☐ Des rendez-vous peuvent être pris au sein de l'Administration pour permettre aux parents n'ayant pas accès à internet ou éprouvant des difficultés pour s'y inscrire de pouvoir rencontrer un agent du Service J.A.C.C. pour s'inscrire.
- ☐ Toute inscription est validée dès qu'elle est payée.
- ☐ L'Administration Communale se réserve le droit d'annuler une inscription si des informations se révèlent erronées ainsi qu'en cas de contrainte spécifique. (Exemple: Erreur sur l'adresse du domicile de l'enfant,...)
- ☐ La fiche médicale est obligatoire et se remplit également en ligne.

- ☐ Tout le process d'inscription en ligne est référencé sur le site de l'administration communale
- ☐ Une inscription à la plaine se fait pour la semaine entière, de façon à favoriser la notion de projet lié au thème spécifique de la semaine et aux activités proposées.
- ☐ Tout enfant inscrit aux plaines ne doit pas impérativement être propre mais cela est préférable (en terme d'autonomie pour le passage aux toilettes)

Article 9 : Participation financière et réduction

- ☐ La participation financière des parents est renseignée dans le règlement communal des plaines.
- ☐ Elle est également mentionnée dans la brochure distribuée en toutes boîtes et est disponible sur le site de l'Administration communale.
- ☐ Elle est également disponible sur simple demande auprès du Service J.A.C.C.
- ☐ Les parents bénéficient de tarifs différents qu'ils habitent sur la commune de MSG, sur une autre commune ou s'ils sont bénéficiaires du CPAS.
- ☐ Dans un but d'accessibilité, les parents peuvent bénéficier de réductions en cas d'inscription de plusieurs enfants issus de la même composition de ménage et la même semaine, dès deux enfants inscrits.
- ☐ Le Service J.A.C.C. se réserve le droit de vérifier si les enfants inscrits par une personne sont bien issus d'une même composition de ménage valable (datant au plus tard de 6 mois).
- ☐ La participation financière ne doit pas être un frein d'inscription aux plaines pour les enfants.
- ☐ En cas de problème lié à la participation financière de la plaine, les parents peuvent prendre contact avec le Service J.A.C.C. Nous regarderons ensemble quelle solution est la plus adéquate, quelles aides peuvent être apportées (mutuelle, participation employeur, CPAS,...).

Article 10 : Désistement

- ☐ Les plaines de vacances communales sont payables à l'avance. En cas de désistement de dernière minute ou pour tout désistement non justifié, la participation financière ne sera pas remboursée.

- ☐ En cas de non-présence à une journée d'animation sur la semaine, celle-ci pourra faire l'objet d'un remboursement sur base d'un certificat médical justifiant l'absence.

Article 11 : Présences

- ☐ Tout enfant inscrit à une semaine de plaine communale est, par défaut, présent les 5 jours de la semaine.
- ☐ Chaque présence est relevée par les animateurs responsables du groupe.
- ☐ Tout enfant peut exceptionnellement quitter la plaine avec un de ses parents pour se rendre à un rendez-vous médical.
- ☐ L'équipe de coordination de plaine rassemblent chaque jour les présences pour tenir à jour le tableau de présences général de la semaine.

Article 12 : Communication avec les parents

Toute communication entre les parents et le personnel présent sur la plaine se fera, suivant l'urgence, d'une des manières suivantes :

- ☐ Contact avec une coordination directement le matin ou le soir en venant conduire ou rechercher son enfant.
- ☐ Via le numéro général du Service J.A.C.C. : 010/65.35.61 (dévié sur l'ensemble de l'été sur un tel de coordination présente)
- ☐ Via l'adresse mail du Service J.A.C.C. : JACC@mont-saint-guibert.be
- ☐ Sur des panneaux pour le déroulement de la journée.
- ☐ Les avis « d'intérêt général » seront d'abord soumis à l'autorité communale.

Article 13 : Accidents

- ☐ Une trousse de secours générale est présente sur place et disponible auprès des coordinateurs de la plaine. Chaque groupe dispose également d'une trousse de premiers soins.
- ☐ En cas d'accident quelconque (chute, petits bobos du quotidien, ...), les animateur/trices présent.es sur la plaine prendront directement les mesures nécessaires et en avertiront immédiatement l'équipe de coordination.
- ☐ En fonction du degré de gravité de l'accident, l'équipe de coordination avertira directement les services médicaux compétents ou services de secours. Les parents seront immédiatement avertis si l'accident est grave ou nécessite qu'ils soient mis au courant au plus vite. Si l'accident est mineur (bosses et bobos), les parents seront avertis soit en fin de journée soit en cours de journée en fonction de la nature de l'accident. (exemple : dent définitive qui tombe, égratignure, brûlure, choc à la tête, ...).

- ☐ Tout accident nécessitant l'introduction d'une déclaration d'accident sera signalé au plus vite à l'Administration Communale.

Article 14 : Lieux

- ☐ Les lieux mis à disposition des enfants, parents, animateur.trice.s et équipe de coordination doivent être utilisés pour ce à quoi ils sont destinés.
- ☐ En fonction de l'âge, catégorie de personnes (Parents, enfants, animateur.trices, équipe de coordination) certains accès à différents locaux seront interdits.
- ☐ L'ensemble des espaces du lieu d'accueil devra être respecté et utilisé de manière réfléchie et responsable.

Article 15 : Nettoyage

- ☐ L'ensemble des installations est entretenu au quotidien par les équipes d'animation et les enfants. (Déchets par terre, matériel rangé, pas de sacs ou vêtement qui traînent,...)
- ☐ Une société de nettoyage est mandatée pour venir chaque semaine assurer une propreté optimale des installations, un jour sur deux.
- ☐ A tour de rôle, les équipes d'animation doivent entretenir l'ensemble des installations sanitaires en alternance avec la société de nettoyage pour garantir des sanitaires propres tous les jours.

Article 16 : Ce que je ne peux pas

Que l'on soit enfant, parent, animation, coordination, sur les lieux des plaines, nous n'avons pas le droit de :

- ☐ Fumer, consommer des boissons alcoolisées ou utilisation de toute substance illicite
- ☐ D'emmener des animaux avec soi.
- ☐ D'autoriser l'accès à toute personne étrangère sur le site des plaines sans l'accord préalable de l'équipe de coordination.
- ☐ Mener toute action de harcèlement quel qu'il soit envers tout enfant présent sur le lieu de la plaine et/ou un des membres de l'équipe d'animation ou de coordination.
- ☐ De se rendre coupable de tout acte de violence envers tout enfant présent sur le lieu de la plaine et/ou un des membres de l'équipe d'animation ou de coordination.
- ☐ L'équipe de coordination se réserve la possibilité d'exclure tout enfant ou personne qui ne respecterait pas une partie ou l'ensemble de ce règlement d'ordre intérieur.

En cas de non-respect d'une de ces règles décrites ci-dessus, en plus des 3 générales qui sont : Je me respecte, je respecte les autres et je respecte le matériel, une discussion est mise en place avec l'équipe de coordination présente sur le terrain. Le but premier n'est pas d'exclure toute personne qui ne respecte pas les règles mais bien de trouver des solutions ensemble avec les personnes n'ayant pas respecté les règles. Tout en faisant preuve de bienveillance, nous trouverons ensemble une solution qui permettra de répondre aux 3 règles générales dans le respect de chacun. Que tous et toutes se sentent entendus, respectés et comprennent pourquoi nous sommes dans cette situation.

Article 17 : Assurance

- ☐ Les plaines communales sont assurées auprès de la compagnie Ethias Assurances, via Mr Lion Michel dont les bureaux sont situés à Oteppe, rue du Tilleul 4a. N'hésitez pas à prendre contact avec la commune pour avoir plus d'informations sur celle-ci.

Article 18 : Fiche de santé

- ☐ Une fiche de santé doit être remplie par les parents avant le début des plaines. Cette fiche est à remplir sur le Portail Parent au moment de l'inscription de leur enfant à une plaine. Cette fiche de santé peut être adaptée et modifiée par un agent communal si des modifications devaient survenir ou qu'une information ponctuelle liée à une allergie, maladie entre autres était amenée par les parents.

Article 19 : Attestation Fiscale et attestation mutuelle

- ☐ Sur simple demande des parents, une attestation fiscale en version papier peut être obtenue auprès du Service J.A.C.C. pour les jours de présence effective de leur enfant lors de nos plaines de vacances de manière à avoir tous les documents utiles pour remplir leur déclaration fiscale.
- ☐ Depuis l'année 2023 cependant, revenus 2022, les attestations fiscales seront envoyées directement par l'administration auprès de BELCOTAX. Les montants de garde seront directement sur la déclaration fiscale préremplie de l'adulte responsable fiscalement de l'enfant et renseigné auprès de l'administration communale.
- ☐ De plus, les demandes d'intervention pour la mutuelle sont envoyées par mail à tous les parents à la fin des plaines après la clôture du côté finances de celles-ci. Cette demande d'intervention mutuelle tient compte des absences des enfants.

Article 20 : L'accueil des enfants à besoin spécifiques

L'accueil des enfants à besoins spécifiques est également bien sûr envisagé et réalisé. Nous le faisons actuellement avec les connaissances des membres de l'équipe de coordination et leurs expériences professionnelles et/ou apports pédagogiques.

L'équipe de coordination réalise concrètement son accompagnement des animateurs face à ces situations parce qu'un animateur à 16 ans n'est pas toujours armé face à ces accueils et pourtant, tout enfant quel qu'il soit se doit d'être accueilli en tant que tel.

Nous envisageons par l'avenir, en fonction des besoins spécifiques que nous pourrions rencontrer de faire appel à des partenaires externes tels que Badge, Caravelle ou tout simplement, pour certains

enfants d'institution, une personne présente dans son quotidien au sein de cette dernière qui pourrait nous accompagner.

Avec une communication efficace, structurée et réaliste, tout en voyant ces enfants comme des autres enfants, ayant droit aux mêmes accueils, les choses ne peuvent que se mettre positivement en place.

Des formations sont également envisagées pour les membres du Service Jeunesse, Coordinateurs sur site afin d'accroître leurs connaissances et amener de nouvelles réflexions, pratiques face à l'accueil des enfants à besoin spécifiques.

Article 21 : Moyen de locomotion

Pour les déplacements sur le territoire communal pour des activités spécifiques telles que chasse aux trésors, facteur fou, rallye photo par exemple, les groupes d'enfants sont encadrés par leurs animateurs respectifs, il est également possible qu'une des coordinations accompagne également le groupe. Notons que les nouveaux animateurs ne sont jamais seuls sans plus anciens expérimentés.

Un rappel des règles lorsque nous sommes en rue est fait avec les enfants. Nous essayons au maximum d'avoir des chasubles visibles pour chaque enfant ou casquette fluo, tout signe distinctif permettant de les reconnaître avec un bracelet contenant les coordonnées du Service J.A.C.C.